

2018-07-129

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **3 juillet 2018**, à 19 h 30 à la salle communautaire, située au 1038 route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Madame Évelyne Castonguay
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance:

Siège #3 - Madame Diane Renaud
Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2018-07-130

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 juin 2018
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 12 juin 2018
- 4 - LÉGISLATION
 - 4.1 - Dépôt et distribution du rapport du maire
 - 4.2 - Dépôt de la lettre de démission de monsieur Michel Poitras au poste de conseiller numéro 5

- 4.3 - Avis de vacance - Poste de conseiller numéro 5
- 4.4 - Avis d'élection partielle - 21 octobre 2018
- 4.5 - Renouvellement du service de première ligne de Lavery, De Billy, Avocats
- 4.6 - Responsabilités et dossiers des membres du Conseil municipal
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours de juin 2018
 - 5.2 - Approbation des comptes de juillet 2018
 - 5.3 - Autorisation pour la signature de documents et effets bancaires
 - 5.4 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2018
 - 5.5 - Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances
 - 5.6 - Fin du bail de location-achat de l'Ancienne École de la Fabrique
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Souper-bénéfice au profit de La Maison d'Hélène
 - 6.2 - Adhésion 2018-2019 - Ruralys
- 7 - DOSSIER DE LA MRC
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 9 - RÉSEAU ROUTIER
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
 - 9.2 - Acceptation d'une soumission pour le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver
- 10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ
 - 10.1 - Point d'information - Madame Évelyne Castonguay
 - 10.2 - Regroupement des offices municipaux d'habitation de la MRC de L'Islet
- 11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE
 - 11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
 - 11.2 - Acceptation d'une soumission pour l'entretien de la piste de ski de fond
- 12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE
 - 12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud
- 13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
 - 13.2 - Mise à jour du passage à gué dans la Rivière Ferrée
 - 13.3 - Présentation de la demande de dérogation mineure de la Ferme Rivière Ferrée Inc.
 - 13.4 - Permis de rénovation - Monsieur Gervais Pelletier
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-07-131

3.1 - Séance ordinaire du 4 juin 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant

la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2018-07-132

3.2 - Séance extraordinaire du 12 juin 2018

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

4.1 - Dépôt et distribution du rapport du maire

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec le maire, monsieur André Simard, présente un portrait des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, tel que vérifié par la firme Mallette SENCRL comptables agréés. Le rapport sera distribué à chaque domicile de la municipalité.

4.2 - Dépôt de la lettre de démission de monsieur Michel Poitras au poste de conseiller numéro 5

Dépôt officiel de la lettre de démission de monsieur Michel Poitras au poste de conseiller numéro 5.

4.3 - Avis de vacance - Poste de conseiller numéro 5

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de conseiller numéros 5, suite à la démission du conseiller monsieur Michel Poitras. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par la présidente d'élection, madame Cécile Morin.

4.4 - Avis d'élection partielle - 21 octobre 2018

La présidente d'élection avise le conseil, conformément à l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qu'une élection partielle se tiendra le 21 octobre 2018.

De plus amples informations seront données via le journal municipal, sur les deux tableaux d'affichage dans la municipalité, via le site internet et dans un bulletin d'informations spéciales transmis par la poste.

2018-07-133

4.5 - Renouvellement du service de première ligne de Lavery, De Billy, Avocats

ATTENDU QUE Lavery, de Billy, Avocats offre à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies de renouveler son service de première ligne en droit municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de renouveler l'abonnement de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies au service de première ligne de Lavery, De Billy, Avocats, pour la somme forfaitaire de 800 \$ par année. L'option retenue ne comprend pas de rencontre informelle avec les membres du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

4.6 - Responsabilités et dossiers des membres du Conseil municipal

Dossiers	Responsables
Sécurité publique et sécurité incendie	Claude Hudon
Réseau routier	Claude Hudon
Embellissement, hygiène du milieu et collectivité	Évelyne Castonguay
Loisirs, famille et bibliothèque	Maxime Castonguay
Culture, patrimoine, tourisme et Seigneurie	Diane Renaud
Aménagement, urbanisme et développement	Gérald Bérard

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2018-07-134

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de juin 2018

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de juin 2018 pour un montant de 26 309,53 \$

Adopté à l'unanimité.

2018-07-135

5.2 - Approbation des comptes de juillet 2018

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de juillet 2018 pour un montant de 30 562,60 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

2018-07-136

5.3 - Autorisation pour la signature de documents et effets bancaires

Il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité que les personnes autorisées à signer tous les documents et effets bancaires pour/et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies soient le maire monsieur André Simard ou le maire suppléant monsieur Claude Hudon et la directrice générale madame Cécile Morin ou son adjointe madame Céline Pelletier.

Adopté à l'unanimité.

5.4 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2018

La directrice générale dépose au Conseil municipal le rapport sur l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2018.

2018-07-137

5.5 - Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que le bureau municipal soit fermé, pour la période des vacances, du 23 juillet au 3 août 2018 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

2018-07-138

5.6 - Fin du bail de location-achat de l'Ancienne École de la Fabrique

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a signé, le 2 novembre 2017, un bail de location avec option d'achat pour l'Ancienne École de la Fabrique dans le but d'y relocaliser la bibliothèque municipale;

ATTENDU QU'à la fin du mois de novembre 2017, une proposition de la Caisse Desjardins de faire l'acquisition de l'immeuble situé au 1009 route de la Seigneurie, suite à la fermeture de son Centre de service, a changé le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale en raison d'une nouvelle disponibilité d'espace;

ATTENDU QUE l'acquisition de l'édifice de la Caisse Desjardins fait en sorte que la location avec option d'achat de l'Ancienne École de la Fabrique n'est plus justifiée et ne fait plus partie des projets de la Municipalité pour la relocalisation de la bibliothèque municipale.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a demandé à la Fabrique de Saint-Roch-des-Aulnaies de mettre fin au bail de location-achat de l'Ancienne École de la Fabrique au 1er mai 2018, soit une durée de six (6) mois;

ATTENDU QUE la Fabrique accepte de mettre fin au bail de location et propose certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon, appuyé de madame Évelyne Castonguay et résolu à la majorité des membres présents :

- de mettre fin au bail de location de l'ancienne école de la Fabrique;
- de maintenir les mois de loyer déjà payés jusqu'au 30 avril 2018 \$;
- de ne pas rembourser les frais d'électricité, au montant de 895,18 \$, pour la période du 10 novembre 2017 à 7 mai 2018;
- de rembourser, à la Fabrique, les bénéfices de location au montant de 100 \$.

Adopté à la majorité.

6 - CORRESPONDANCE

2018-07-139

6.1 - Souper-bénéfice au profit de La Maison d'Hélène

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de faire l'achat de deux (2) cartes, au coût de 25 \$ l'unité, pour le souper-bénéfice au profit de la Maison d'Hélène qui se tiendra le 11 août prochain au Club de golf Trois-Saumons de Saint-Jean-Port-Joli

Adopté à l'unanimité.

2018-07-140

6.2 - Adhésion 2018-2019 - Ruralys

ATTENDU QUE Ruralys est un centre multidisciplinaire chargé de soutenir, d'accompagner et de stimuler les initiatives de protection et de mise en valeur du patrimoine;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies désire appuyer Ruralys dans sa mission sociale et économique et participer à la conservation et à la valorisation de notre patrimoine d'ici et d'ailleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité d'adhérer à Ruralys pour l'année 2018-2019 au coût de 80 \$.

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIER DE LA MRC

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC et informe les membres du Conseil sur les sujets suivants :

- De sa nomination à titre de président du Comité de la cour municipale de la MRC de L'Islet;
- Que la MRC de L'Islet procèdera à la mise à jour de son règlement portant sur les nuisances;
- Du projet de Banque postale présenté à la population le 12 juin dernier;
- De la conférence de presse pour l'inauguration du guichet automatique municipal;
- De la visite de madame Pauline Marois aux Jardins de Gisèle.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Hudon désire que la Municipalité donne suite à la demande de rencontre de la MRC de Kamouraska concernant la quote-part incendie et le schéma de couverture de risque.

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Des travaux de gravelage ont été effectués sur le chemin Drapeau et le chemin du Vieux Fronteau.

2018-07-141

9.2 - Acceptation d'une soumission pour le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver, sur une longueur de 15,391 kilomètres, pour une période de trois (3) ans, soit de 2018 à 2021;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a présenté une soumission;

Soumissionnaire	Coût incluant les taxes
9111-3415 Québec Inc.	313 215,69 \$

ATTENDU QU'après vérification, la soumission déposée est conforme au devis et à la demande de soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la soumission conforme de la compagnie 9111-3415 Québec Inc., au coût de 313 215,69 \$ incluant les taxes, pour l'entretien des chemins d'hiver pour les trois (3) prochaines saisons;

- d'informer l'entrepreneur que les documents d'appel d'offres tiennent lieu de contrat entre les deux parties.

Adopté à l'unanimité.

10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ

10.1 - Point d'information - Madame Évelyne Castonguay

Rien à signaler.

10.2 - Regroupement des offices municipaux d'habitation de la MRC de L'Islet

Ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Monsieur Castonguay étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

2018-07-142

11.2 - Acceptation d'une soumission pour l'entretien de la piste de ski de fond

La directrice générale a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien de la piste de ski de fond pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

Trois (3) soumissions sont déposées au conseil :

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Cyrille Castonguay	11 250,00 \$
Julien Castonguay	12 750,00 \$
Frédéric Desbiens	73 500,00 \$

Il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de monsieur Cyrille Castonguay au coût de 11 250,00 \$ pour les trois (3) prochaines saisons d'hiver.

Adopté à l'unanimité.

12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud

Madame Renaud étant absente, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Bérard mentionne que l'atelier intergénérationnel d'ébénisterie compte déjà 27 membres et que la Municipalité devra revoir sa réglementation afin que les propriétaires de maisons patrimoniales ne soient pas dans l'obligation d'assurer leur résidence avec une valeur de reconstruction à neuf.

2018-07-143

13.2 - Mise à jour du passage à gué dans la Rivière Ferrée

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer une mise à jour du dossier pour le passage à gué dans la Rivière Ferrée;

ATTENDU QUE le Ministère du Développement Durable et à la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC) encadre la pratique de traverse à gué dans sa Politique de Protection des Rives, du Littoral et des Plaines inondables;

ATTENDU QUE la pratique de traverse à gué dans la Rivière Ferrée a des impacts sur l'environnement très limités et est conforme aux normes du MDDELCC;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un avis favorable de la part d'un Expert-Conseil et de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'autoriser la Ferme Aulnoise S.E.N.C. , la Ferme Pelletier et Fils (1997) Inc., la Ferme Jeandon Inc. et la Ferme Rivière Ferrée Inc. à traverser occasionnellement la Rivière Ferrée pour permettre l'accès aux champs en culture.

Adopté à l'unanimité.

13.3 - Présentation de la demande de dérogation mineure de la Ferme Rivière Ferrée Inc.

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure présentée par la Ferme Rivière Ferrée Inc. concernant l'agrandissement de son bâtiment d'élevage laitier avec augmentation du cheptel animal passant de 78 unités à 138 unités animales.

Selon le calcul des distances séparatrices du règlement 277-2016 sur la gestion des odeurs des établissements de production animale, article 18.1, la distance minimale à respecter pour une résidence voisine est de 76,2 mètres.

La dérogation consiste à autoriser une diminution de la marge d'implantation entre l'unité d'élevage et la résidence située au 1021 chemin du Vieux Fronteau, d'une différence de 43,2 mètres soit la différence entre la norme de 76,2 mètres selon le règlement et la marge de 33 mètres;

Un avis public paraîtra dans le journal Le Placoteux afin d'informer la population que lors de la séance régulière devant se tenir, le 14 août 2018 à 19 h 30, le Conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure de la Ferme Rivière Ferrée Inc. Toute personne concernée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la consultation publique qui se tiendra à 19 h 00.

2018-07-144

13.4 - Permis de rénovation - Monsieur Gervais Pelletier

ATTENDU QUE monsieur Gervais Pelletier, résidant au 272 route de la Seigneurie, a formulé une demande de permis de rénovation pour agrandir sa maison vers l'arrière pour faire un garage au sous-sol et un solarium au rez-de-chaussée avec patio de béton;

ATTENDU QUE selon les règlements d'urbanisme en vigueur, le Comité consultatif d'urbanisme doit étudier la demande et faire ses recommandations au Conseil municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'émettre le permis de rénovation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité d'accorder un permis de rénovation à monsieur Gervais Pelletier pour l'agrandissement de sa résidence.

Adopté à l'unanimité.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

15 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2018-07-145

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21 h 12.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.